



## Dossier Technique d'Aménagement d'une Réserve d'Eau Incendie

Groupement PREVISION

Partie à compléter et à réexpédier

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : *TG GRISSET*

Adresse : *3 Rue du Grand Pré*

Commune : *60870 VILLERS SAINT PAUL*

Téléphone : *03.44.66.34.00*

Courriel : *dderache@grisset.com*

Responsable chargé du suivi : *DERACHE David*

Téléphone : *03.44.66.34.77*

Portable : *06 23 58 45 05*

Courriel : *dderache@grisset.com*

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA DEFENSE INCENDIE

Capacité prescrite par le SDIS : *1440* M<sup>3</sup>

Nombre de réserves prévues : *5*

Capacité de chaque réserve : *2 réserves de 160 m<sup>3</sup>*  
(si plusieurs réserves prévues) *2 PI φ100 = 2x 60 m<sup>3</sup>/h*

*1 point d'eau naturel.*

Distance Réserve / Entrée principale du site : Mètres

Type de réserve prévue :  SOUPLE  OUVERTE (à l'air libre)

ENTERREE  AERIENNE (sous forme de silo)

Point d'Eau Naturel ou Artificiel

Date de mise en service : *12/2022*  
(au plus tard)

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES DISPOSITIFS D'ASPIRATION**

Prise Directe		Poteau d'Aspiration			Colonne d'Aspiration		
Nbre	Type	Nbre	Type	Nbre sorties Ø 100	Nbre	Type	Nbre sorties Ø 100
			Ø 100			Ø 100	
			Ø 150			Ø 150	

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AIRE D'ASPIRATION  
OU PLATE FORME**

Nombre de plate(s) forme(s) : 4

Dimensions de la (des) plate(s) forme(s) : 4 m x 8 m  
(Longueur X Largeur)

Distance plate forme / dispositif d'aspiration : 4 Mètres

Coordonnées géographiques (

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACCESSIBILITE  
ET LA SIGNALETIQUE**

Largeur de la voie d'accès à la réserve : 4 Mètres

Réserve d'eau visible depuis l'entrée du site : Non

Grillage prévu autour de la réserve : Non

Portillon prévu sur le grillage de la réserve : Non

Système d'ouverture / fermeture du portillon : Non

**Rappel :**

La signalisation doit comporter au minimum les éléments suivants :

- Un panneau de signalisation indiquant la capacité et la destination de la réserve,
- Un panneau interdisant le stationnement,
- Un marquage au sol sur la plate forme de mise en station interdisant le stationnement.

**Ce dossier doit être réexpédié au SDIS60 pour validation.**

Pièces à joindre au dossier :

- Le dossier dument rempli,
- Un plan de masse et un plan de situation,
- Une copie de la prescription de défense incendie émise par le SDIS60.